

OBJET :

**FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS
NUMERIQUES POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE CROSNE**

**Lot 1 : Fourniture d'écrans numériques interactifs (ENI), de tableaux blancs,
logiciel, accessoires associés, livraison, installation, mise en service et
maintenance**

Lot 2 : Fourniture et livraison de PC portable pour les enseignants

Consultation : 2026-02-PA

Pôle émetteur : Commande Publique

N° de Téléphone : 01 69 49 64 47

N° Réf. : MD/BC/CH

Affaire suivie par : Catherine HURTEBIZE

E-mail : marchespublics@crosne.fr

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Crosne N° 2026-30, en date du 28 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123.1, R. 2123.1 et R.2123-5 ;

CONSIDERANT que les TNI des écoles élémentaires sont devenus obsolètes et qu'afin de moderniser et pérenniser les équipements pédagogiques et d'améliorer la qualité de l'enseignement grâce à des technologies performantes, interactives adaptées aux usages du milieu scolaire ; il est nécessaire de passer un marché pour l'achat d'ENI, de tableaux blancs rabattables et de nouveau PC pour les enseignants ;

CONSIDERANT que le marché est composé de deux lots ; un lot pour la fourniture d'écrans numériques interactifs (ENI), de tableaux blancs, logiciel, accessoires associés, livraison, installation, mise en service et maintenance et d'un autre lot pour la fourniture et livraison de PC portable pour les enseignants ;

CONSIDERANT que la procédure utilisée est une procédure adaptée qui est soumise au Code de la Commande Publique et qui a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme AWS le 10 mars 2026 et d'une diffusion presse au Parisien.fr et ED 91 ;

CONSIDERANT que les candidats devaient déposer leurs offres au plus tard le 3 avril 2026 à 12 heures 00, délais de rigueur.

CONSIDERANT qu'au vu du registre des dépôts, 13 plis sont parvenus dans les délais dont 11 plis pour le lot 1 et 6 plis pour le lot 2 ;

CONSIDERANT que l'offre de la société INMAC WSTORE qui a déposé une offre pour le lot 1 et 2 a été déclarée irrégulière au vu des éléments manquants ne permettant pas une analyse complète et conforme ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R.2123-5 Code de la Commande Publique et à l'article 13.5 du Règlement de la Consultation, une négociation a été engagée sur le lot 1 qui portait sur une optimisation des offres financières des candidats ;

CONSIDERANT que les 3 candidats sollicités ont maintenus leurs offres de prix ;

CONSIDERANT le rapport motivé de l'analyse des offres pour le lot 1 la société **VIDEO SYNERGIE** arrive en première position, dès lors qu'il s'agit du soumissionnaire qui a remis une offre régulière qui a été jugée économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution indiqués au Règlement de la Consultation ;

CONSIDERANT le rapport motivé de l'analyse des offres du lot 2 la société **ASHE** arrive en première position, dès lors qu'il s'agit du soumissionnaire qui a remis une offre régulière qui a été jugée économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution indiqués au Règlement de la Consultation.

DECIDE

DE SIGNER le marché n°2026-002-PA pour le **lot 1** à la fourniture d'écrans numériques interactifs (ENI), de tableaux blancs, logiciel, accessoires associés, livraison, installation, mise en service et maintenance avec la **société VIDEO SYNERGIES**, située 9 rue du Grand Dôme 91140 Villebon sur Yvette, inscrite au RCS sous le n° 349 264 804 00049 ; pour un montant global et forfaitaire de **63 225.41 € H.T** soit **75 870.49 € T.T.C** pour la fourniture des ENI, les tableaux blancs, le logiciel, les accessoires associés ainsi que la livraison, l'installation et la mise en service et **1 035.59€ H.T** soit **1 242.741€ T.T.C** annuelle pour la maintenance préventive ;

DE SIGNER le marché n°2026-002-PA pour le **lot 2** relatif à la fourniture et la livraison de PC portable pour les enseignants avec la société **ASHE** située 1 rue Guynemer 78114 Magny-les-Hameaux inscrite au RCS sous le n° 880 977 111 000 66 pour un montant global et forfaitaire de **13 178.00€ H.T** soit **15 813.60€ T.T.C** pour l'achat des 22 PC pour les enseignants ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice 2026 de la ville de Crosne pour le lot 1 et 2 ;

PRECISE que les crédits nécessaires pour la maintenance préventive du lot 1 seront prévus au budget des exercices suivants de la ville de Crosne jusqu'à l'arrêt total du fonctionnement des ENI ;

PRECISE que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de la signature de tous les documents y afférents ;

DIT que le Directeur Général des Services et Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint, trésorier de Yerres qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et transmise à Madame la préfète de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Crosne, le 17 juin 2026

Certifié exécutoire par le Maire :
Compte-tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la publication le

Michaël DAMIATI
Maire de Crosne



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.